



Bulletin municipal de liaison du mois de septembre 2022

Carnet de recette

En cette fin d'été il paraissait important de commémorer ces deux fêtes de Caramany des 3,4 août et du 4 septembre. Celle du mois de septembre reste dans les mémoires comme certainement la plus importante avec notre place décorée de guirlandes lumineuses faites de buis tressé et l'estrade des musiciens confectionnée de portes de bois et de planches. Durant ces fêtes, les musiciens trouvaient hébergement chez des particuliers où ils partageaient chaque année la traditionnelle « Boullinade » qui mijotait le midi dans bon nombre de maison du village. Même si ce plat est connu en pays catalan sous le nom de « Bullinada catalane », c'est cette recette locale que les Echos Carmagnols ont souhaité partager, grâce aux précieux renseignements de Claude et Nadine Dimon.

Pour deux personnes.

- Du lard de préférence rance (pour donner plus de goût).
- 600g de moules
- 500g de calamars coupés en gros dé.
- 6 gambas ou langoustines non épluchées.
- 4 pommes de terre moyennes.
- 1 tranche de lotte par personne.
- 2 à 3 cuillères à soupe de farine diluée dans de l'eau
- Sel, poivre, et une petite capsule de safran.



Faire fondre le safran dans un peu d'eau tiède.

Faire cuire les moules au naturel, une fois ouvertes, enlever une des deux coquilles, et réserver le jus de cuisson.

Dans ce jus réservé et filtré, cuire les dés de calamar. Il peut être nécessaire de rajouter un peu d'eau, cuisson environ 15 à 20 minutes. Egoutter l'ensemble en gardant encore le jus.

Dans une cocotte en fonte graissée avec du lard, disposer au fond un lit de moules (coquilles contre le métal).

Sur les moules disposer un lit de calamar.

Placer sur les calamars les langoustines ou gambas.

Recouvrir le tout avec des grosses tranches de pommes de terre coupées en lamelle de 15mm environ.

Saler, poivrer, et rajouter du jus de safran.

Refaire des lits de moules, calamars, gambas ou langoustines, pommes de terre jusqu'à épuisement des ingrédients et assaisonner (attention au sel).

Vider le jus de cuisson des moules et des calamars sur la préparation en rajoutant éventuellement de l'eau de façon à recouvrir l'ensemble.

Mettre à cuire le plat en augmentant progressivement la chaleur (le feu ne doit pas être trop vif au départ).

Amener la sauce à ébullition moyenne et rajouter alors la farine diluée dans l'eau.

Faire cuire à ébullition moyenne, cocotte couverte, environ 30 minutes, les pommes de terre guideront la cuisson.

Comme tout plat mijoté, cette préparation gagnera à être faite la veille et réchauffée.

Juste avant de passer à table, dans le jus bouillonnant au-dessus des lits confectionnés, disposer les filets de lotte, deux minutes suffiront pour les cuire sans les dissocier.

Suivant les goûts, il pourra être servi au fond de l'assiette accueillant le plat ou à côté, des croûtons grillés fortement aillés.

Déguster ce plat en l'accompagnant d'un vin blanc, rosé ou rouge suivant vos envies.

Très bon appétit à tous.

LA VIE DE LA MAIRIE

Malgré une activité estivale ralentie, le Conseil Municipal est resté attentif aux différentes réunions qui permettent à Caramany de conserver son image dynamique dans le département.

1^{er} juillet : Cases de Pene. Association Pays Vallée de l'Agly. Présentation d'une filière pistache dans le département. Perpignan. Hôtel du Département. Rendez-vous personnel de travail avec Mme Hermeline Malherbe, Présidente du Département.

Caramany. Constat d'un acte de vandalisme à la maison des associations. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

7 juillet : Latour de France. Réunion des maires et adjoints du Fenouillèdes avec Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades. Présentation des atouts et difficultés des communes du Fenouillèdes.

Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes. La maison de santé de Latour a été au centre de cette réunion.

11 juillet : Saint Paul de Fenouillet. Assemblée Générale de l'ASSAD (association d'aide à domicile). Prades. Rendez-vous à la trésorerie générale.

14 juillet : Caramany. Fête Nationale. Défilé et minute de silence au monument aux morts suivi d'un apéritif/sardinade offert par la municipalité. Repas collectif sorti du panier avant un concert de Jazz Nouvelle Orléans programmé par la commission Fêtes et Cérémonies.

20 juillet : Saint Paul de Fenouillet. CCID de la Communauté de Communes (Commission des impôts directs).

26 juillet : Caramany. SATESE. Contrôle de bon fonctionnement de notre station d'épuration.

12 août : Caramany. Projection en avant-première de film tourné entre la Côte d'Ivoire et Caramany : FRAYA.

14 août : Caramany. Concert Rock sur la place. Programmation de la commission Fêtes et Cérémonies.

The image contains two posters. The left poster, titled 'PLUIE - INONDATION' (Rain - Flooding), is issued by the 'GOUVERNEMENT' (Government) and lists 11 actions to take during heavy rain or flooding. The right poster, titled 'Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales' (Main water restriction measures to be respected in the Pyrénées-Orientales), is issued by the 'PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES' (Prefect of the Pyrénées-Orientales) and lists 12 measures under the heading 'Niveau : Alerte renforcée' (Level: Reinforced alert) and 'USAGE RESERVE!' (Reserved use!).

PLUIE - INONDATION

- Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.
- Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche, car ils y sont en sécurité.
- Rester ou rentrer à l'intérieur d'un bâtiment et monter au balcon, à l'étage.
- Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.
- Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffisent à l'empêcher.
- Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier au 1^{er} étage.
- S'éloigner des cours d'eau, des berges et des points et ne pas se réfugier sans se faire voir dans la foule.
- Rester informé et à l'écoute des consignes des secours afin de la tenir.
- Se recueillir des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les DRC.

AYONS LES BONS RÉFLEXES

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte renforcée

USAGE RESERVE!

Mesures d'interdiction des usages

- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts, rond-points.
- Interdiction d'arroser les potagers (Seul de 20h à minuit).
- Interdiction d'arroser les terrains de sport (Seul terrains principaux, de 20h à minuit).
- Interdiction d'arroser les golfes (Seul "greens et départ", de 20h à minuit).
- Interdiction de nettoyer les terrasses, façades et vitres à l'exception des balapeuses à pression autorisée.
- Interdiction de nettoyer les véhicules en dehors des stations de lavage.
- Interdiction de laver les bateaux de plaisance.
- Abandon minimale de 50 % des volumes prélevés pour les usages agricoles.
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines en circuit ouvert. Circuit fermé autorisé.
- Interdiction d'utiliser les douches de plage.
- Interdiction de remplir, de vider les piscines et les plans d'eau. Piscines / Appoints autorisés.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations  www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Coopération et médiation : 0291964324/0291964322 Niveau : 02/2022

Retrouvez toutes les affiches et informations détaillées sur le site internet de la commune <http://www.caramany.fr/>

LA VIE CITOYENNE

Prudence et sécurité : À l'issue d'un été particulièrement chaud et alors que la mer Méditerranée possède des températures exceptionnelles, le risque de précipitations pluvio-orageuses intenses s'avère particulièrement marqué. Merci de rester très attentifs et d'anticiper les risques éventuels : passages à gué, parking des voitures dans un cour d'eau, etc.

Respect à l'ordre public : Pour le plus grand plaisir de tous, Caramany a vu cet été l'organisation de nombreuses animations nocturnes. La Municipalité se réjouit de ces initiatives, associatives, communales ou privées. Pour une juste entente et cohabitation entre les résidents permanents, ponctuels, voisins, et le public de passage, il est important de rappeler cette règle pour le repos de tous : Arrêt total de toute activité générant du bruit à 00heure sur la place et dans tout le village. La Municipalité se doit de rester à l'écoute de toutes les remarques ou plaintes mais la solution la plus rapide et efficace est un appel au 17.

Travaux de la salle de classe : Les vacances scolaires ont permis à Placide, notre employé municipal, d'effectuer des travaux de restauration et d'aménagement de la salle de classe. En accord avec Marion notre institutrice, ce local d'enseignement a été amélioré pour le rendre plus lumineux et propice à l'affichage des travaux écoliers. D'autres investissements, actuellement à l'étude, permettront un meilleur confort d'éducation, et réaffirmeront la volonté pour Caramany de soutenir son école.

Vie associative : Merci aux bénévoles des associations « Amis de Caramany », et « Pari du lac » qui ont permis tout au long de l'été de proposer bon nombre d'activités aussi riches que variées : soirées pétanques, rifle, chasse au trésor, rencontres inter-villages, visites guidées en complément de celles proposées par la Communauté de Communes / Mairie, etc... C'est avec regrets que la soirée « observation des étoiles » au belvédère, encadrée par Philippe Garcelon, n'a pu avoir lieu pour des raisons météorologiques.

Activités à noter : Pour cette rentrée de septembre, nos associations nous proposent un programme copieux.

« Amis de Caramany »

18 septembre. Pour les journées du patrimoine. Randonnée botanique avec un guide expert. 10h.12h et 14h.16h

Départ de cette randonnée pédestre : Site de l'Horto.

21 septembre. Fête d'automne. « Le MABON ». Dégustation de fruits et légumes de saison.

« Pari du Lac » *Salle des fêtes.*

A partir du 19 septembre. Gym douce avec Roxane. Les lundis 9h à 10h. Prévoir son tapis de sol.

Tous les lundis à partir de 18h. Badminton.

1 octobre : Encadrée par un prof, découverte et initiation au karaté. Participation 5€.

9 octobre : Journée citoyenne de nettoyage des rives du Lac. R.V : 8h30 sur la place. Merci de s'inscrire en prévision du repas.

Journée du patrimoine : En complément à la randonnée botanique à 16h30, visite guidée du village avec Cathy Combaluzier guide conférencière sur le thème Caramany et le catharisme. Organisation : Département, Communauté de Communes, Municipalité, et association « Amis de Caramany ».

Salle des fêtes : La diffusion en avant-première du film Fraya, tourné en partie à Caramany, a incité la municipalité à équiper ce lieu d'un nouvel écran géant de projection. Notre Salle des fêtes est donc partiellement équipée et capable d'accueillir des manifestations avec projection d'images.

Eau potable : Heureusement notre source du village est en bonne santé, malgré la sécheresse nationale et départementale. Mais attention Caramany est actuellement en **Vigilance Renforcée pour les eaux superficielles**, tous les utilisateurs d'eau courante doivent donc rester vigilants en respectant les contraintes d'arrosage, de lavage de véhicules, etc, imposées par la Préfecture (voir affiche officielle).

Agriculture : L'association du Pays de la vallée de l'Agly propose une réflexion sur d'éventuelles diversifications des productions agricoles. Amandiers, pistachiers ont fait l'objet de conférences présentant les avantages de ces plantations. Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie ou auprès de Philippe Destrem.

Produits phytosanitaires : Attention la législation française, depuis le début de l'été s'est durcit. La liste des produits autorisés et leurs conditions d'utilisation diminue, ceci annonce bien sûr plus de contrôles et d'éventuelles sanctions pour tout épandage illégal.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Du mardi au vendredi 9h15-11h45.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : En attente d'une reprise

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 76 86 86

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîchers : Samedi matin à partir de 9h30

La Fleur des Pois : Vendredi après-midi (06.75.04.16.94)

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 07 88 84 34 25.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 07 88 59 68 05

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.

Les Amis de Caramany. Président Monsieur Fred Guilbert

Le Pari du Lac. Présidente Madame Amandine Defrasne